



APPEL À PROJETS ARTISTIQUES



Un spectacle à présenter
au théâtre de Poche en 2022 ?

- Dossier de candidature téléchargeable sur noumea.nc
- Déposez votre dossier de candidature avant le **17 décembre 2021**

Renseignements au **25 07 50**





Direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement – DCPR

Centre d'Art de la Ville de Nouméa – Théâtre de Poche

6, bd Extérieur

Faubourg Blanchot

Tél : 25 07 50

mairie.centredart@ville-noumea.nc

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

Théâtre de Poche - saison 2022

Date limite de dépôt des dossiers : 17 décembre 2021

Contexte :

Institution dans le monde culturel et artistique à Nouméa, le centre d'Art est une aire de cohabitations des talents, d'explorations et de rencontres entre artistes et publics.

Le théâtre de Poche, niché au cœur du centre d'Art, s'impose naturellement comme un lieu où ces échanges prennent vie.

La mission que s'est donnée la Ville de Nouméa est de rendre cette scène du théâtre de Poche accessible, afin de laisser s'épanouir les artistes locaux et permettre aux jeunes talents de s'y accomplir. La politique de la Ville vise également à faciliter l'accès des publics jeunes (*12-26 ans notamment*) au spectacle vivant.

Ainsi, le service de la Médiation Culturelle œuvrera à créer des ponts entre les publics et les artistes.

En 2022, le service de la Médiation Culturelle et Patrimoniale pourra accompagner les artistes proposant un spectacle familial dans des médiations auprès de leur public.

Dans la lignée de ce développement artistique avec la scène calédonienne, la Ville de Nouméa lance son appel aux artistes pour la saison 2022 du théâtre de Poche.

Objectifs prioritaires de cet appel :

- Susciter la rencontre avec la création contemporaine ou classique en arts vivants sous toutes ses formes : théâtre, danse, conte, cirque, théâtre d'improvisation, marionnette, musique, expression scénique liée aux nouvelles technologies, etc.
- S'interroger sur la place de l'art et la culture dans notre société, aiguïser le regard du public sur les potentialités artistiques du monde qui l'entoure.
- Initier aux disciplines artistiques et culturelles, en lien avec la population locale.
- Faciliter l'accès au spectacle vivant pour les publics jeunes (*12-26 ans notamment*) ou éloignés de l'offre culturelle.



« Puis-je y répondre ? »

Si vous êtes un artiste des arts vivants, une compagnie, troupe, groupe, association, collectif... résidant en Nouvelle-Calédonie, oui !

« Quelles sont les spécificités de la scène du théâtre de Poche ? »

Le plateau d'accueil est intimiste : il permet à la fois d'expérimenter des créations et d'adapter vos spectacles en proximité des publics.

Toutes formes d'arts vivants peuvent y être envisagées.

La capacité d'accueil du public en salle est de 100 personnes et 15 artistes sur scène.

Veuillez consulter la fiche technique du théâtre de Poche pour plus de détails sur notre site internet noumea.nc.

« Quand pourrais-je présenter mon spectacle ? »

La saison 2022 s'étend de mars à novembre 2022.

Chaque spectacle peut être diffusé entre 2 et 4 fois par semaine (*jeudi, vendredi, samedi, dimanche*), à raison de 2 semaines d'affilées maximum. Les représentations peuvent être programmées dans le courant de la matinée, l'après-midi ou en soirée.

Les samedis et dimanches des périodes de vacances scolaires sont en priorité alloués aux spectacles jeune public.

Dans le cas où votre dossier est sélectionné, le centre d'Art vous indiquera les dates de votre programmation, dans la mesure du possible, selon vos desideratas.

« Un lieu est-il alloué aux répétitions ? »

Bien sûr ;)

Les salles de répétition sont au nombre de 3, dont 2 recréant l'espace scénique du théâtre de Poche. Elles sont à votre disposition sous réserve de disponibilité en effectuant une réservation préalable.

Une priorité est donnée aux spectacles diffusés au sein de la structure et aux 1ères créations.

« Quels sont les tarifs ? »

La plaquette tarifaire complète est téléchargeable sur le site noumea.nc

Le tarif de location du théâtre de Poche comprend :

- L'accès à la salle du théâtre de Poche durant la semaine de la programmation de votre spectacle.
- La mise à disposition de service technique en termes de régie son et lumière sur ladite période.
- La mise à disposition de service administratif en termes d'accueil et billetterie ainsi que la mise en vente des billets en ligne (*tickets.nc*).
- La mise à disposition de salles de répétition.
- La création de l'affiche du spectacle grâce au visuel fourni par vos soins. La Ville se réserve un droit de regard et d'approbation sur ce visuel qui devra être en adéquation avec la politique de communication de la Ville.



- La communication du spectacle via :
 - o L'affichage sous le porche du centre d'Art ainsi que sur le mur extérieur donnant sur la rue Metz.
 - o La diffusion dans l'agenda culturel de la Ville de Nouméa.
 - o La diffusion sur la page Facebook « Nouméa ma Ville ».
 - o Les infos et dossiers de presse relayés à la presse.

Toutes autres impressions, distributions ou affichages pourront être effectués par vos soins : vous pourrez trouver conseils auprès des médiateurs.

- Une participation aux frais de fonctionnement généraux du site (*location annuelle des murs, amortissement du matériel, encadrement, assurance, électricité, eau, entretien, frais de billetterie en ligne, gardiennage...*).

« Mon projet artistique peut-il être accompagné ? »

L'équipe du service de la Médiation Culturelle est présente pour vous accompagner dans votre projet, de la réflexion au bilan en passant par la réalisation : **n'hésitez pas à nous solliciter !**

→ amandine.winckler@ville-noumea.nc ou au 25.07.53

« Comment je m'y prends ? »

- Le personnel du centre d'Art se tient à votre disposition sur rendez-vous pour une visite des lieux, une présentation des aspects techniques, ou tout autre renseignement nécessaire au dossier.
- Les artistes sélectionnés s'engagent alors à :
 - Respecter le règlement intérieur du centre d'Art (téléchargeable sur le site)
 - Assurer l'installation et le démontage des décors mis en place pour leur spectacle en livrant les lieux dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé, et ce dans les temps impartis : un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué avec l'équipe technique qui se tient à votre disposition pour tout conseil et réglage sur la scénographie de votre spectacle.
 - Fournir dans les délais impartis définis par le centre d'Art des documents demandés nécessaires à la communication et mise en vente du spectacle : une fiche de communication à compléter et un visuel pour création de l'affiche seront à fournir au moins 2 mois avant la 1^{ère} représentation.
 - **Veiller en tout temps à privilégier un dialogue avec l'équipe du centre d'Art, notamment en cas de difficulté.**

Le rétro planning vous sera communiqué une fois votre dossier sélectionné.

- La date limite de dépôt du dossier est fixée au 17 décembre 2021.**

Le dossier complet comprend :

- Le formulaire administratif dûment complété
- Le dossier de présentation du projet avec :
 - Un descriptif du spectacle,
 - Les modalités de diffusion du spectacle.



Il peut être rendu :

- Par mail : mairie.centredart@ville-noumea.nc
- Par courrier : centre d'Art, 6bd Extérieur, Faubourg Blanchot, 98800 Nouméa
- Par dépôt en main propre au centre d'Art, sur rendez-vous avec Amandine Winckler
Tél. 25.07.53.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, le service vous tiendra informé au moment de la sélection ainsi qu'à la préparation de votre spectacle, des dispositions sanitaires réglementaires en vigueur. Celles-ci pourront influencer sur les conditions d'accès à la scène ou accueil du public.



DOSSIER DE PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

1

DESCRIPTIF DU SPECTACLE

- Intitulé : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Genre : Choisissez un élément.
 - Autre, précisez : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- En cas de reprise d'une œuvre originale, il est obligatoire de présenter l'autorisation de la SACD pour exploiter celle-ci.*
- Nombre d'artistes (doit être inférieur ou égal à 15) : Choisissez un élément.
- Durée du spectacle : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Public concerné : Choisissez un élément.
- Spectacle visible à partir de quel âge : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Visuel prévisionnel de l'affiche du spectacle*. Celui-ci doit être :
 - En HD
 - En JPG ou PDF
 - En format paysage
 - Sans inscription
- Synopsis ou thème du projet : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Plan feu prévisionnel * : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- La démarche artistique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le parcours artistique : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

* modifiable / ajustable au moment de la préparation du spectacle si celui-ci est sélectionné.



DOSSIER DE PRESENTATION DE VOTRE PROJET

2

DIFFUSION DU SPECTACLE

- Dates et nombre de représentations
 - Période souhaitée : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Autres disponibilités : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Nombre de représentations souhaité : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

En fonction des demandes reçues et du calendrier, la direction peut être amenée à proposer d'autres dates que celles souhaitées.

- Tarifs d'entrée
Les tarifs d'entrée peuvent être déterminés par les artistes ou la compagnie, dans le respect du cadre de la délibération tarifaire municipale en vigueur. Le document est téléchargeable sur le site noumea.nc

Tarif plein: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.CFP

Tarif réduit: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.CFP

Tarif Pass: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.CFP

- Par le passé, le spectacle a-t-il déjà été présenté dans d'autres salles ? Oui Non
Si oui, où et quand ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Pour la saison 2021, le spectacle sera-t-il présenté dans d'autres salles ? Oui Non
Si oui, où et quand ? Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet (création et/ou diffusion) est-il soutenu par des subventions ?
Si oui, lesquelles : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.



FORMULAIRE ADMINISTRATIF

- Porteur du projet :
 - Nom, prénom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Tél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Nom de la compagnie/groupe/association/artiste : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Adresse administrative : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Responsable de la compagnie/groupe/association :
 - Nom, prénom Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Fonction : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Tél : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Site web : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
 - Réseaux sociaux : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Si votre dossier est sélectionné pour la saison 2022 du Théâtre de Poche, vous serez demandés dès la pré-sélection :
 - Votre N° de RIDET patente « artiste »
 - Votre attestation de Police d'Assurance Professionnelle
 - Votre RIB

*La patente et l'assurance professionnelle sont **obligatoires** pour tout conventionnement avec la Ville de Nouméa.*

*RIDET, police d'assurance et RIB doivent être **au même nom**.*

- Domaine artistique :
 - Théâtre
 - Danse
 - Musique
 - Autre, précisez : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

- Autorisez-vous le centre d'Art à conserver vos données en vue des prochains appels artistiques ?
 - OUI
 - NON